

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SST

Objectifs pédagogiques :

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences ont pour objectif de maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.

Mettre à jour ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de sa structure.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

Délai d'accès :

La date de début de formation sera envisagée au mieux en fonction de vos besoins, disponibilités, préférences et contraintes. Le délai de mise en place de la formation peut également dépendre du mode de financement choisi.

Modalités d'inscription :

Fournir le(s) certificat(s) SST en cours de validité des participants.

L'inscription est validée après la signature de la convention de formation.

Pour les particuliers, l'inscription est validée après la signature du contrat de formation.

Lieu de la formation :

Au sein de vos locaux (intra).

Pré-requis :

Être titulaire du certificat SST en cours de validité.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette formation.

Encadrement :

La formation est dispensée par un formateur rattaché à D2FFORMATIONS, organisme de formation habilité pour la formation de SST et le Maintien et Actualisation de leurs Compétences.

Tous les intervenants sont des formateurs professionnels du secourisme certifiés par l'INRS et spécialistes en prévention des risques professionnels.

Durée :

7 heures au minimum (1 jour)

Nombre de participants :

4 au minimum et 10 au maximum pour un formateur SST.

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST mais elle n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident.

Afin d'être à nouveau certifié SST le stagiaire devra valider ses compétences lors d'une session de maintien et d'actualisation des compétences.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théorique sur vidéo projecteur
- Exercices pratiques, mises en situation
- Interaction permanente entre le formateur et les stagiaires
- Visite des locaux

Matériel :

- Différents mannequins (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Mallette de maquillage
- Outils factices pour mise en situation
- Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- Plan d'intervention SST + Plan d'action de Prévention
- Aide-mémoire SST (INRS)

Contenu de la formation :

D'une façon générale il doit comprendre :

- **Une partie consacrée à l'actualisation de la formation** (risques de l'entreprise, rôle et mission du SST, modification du programme, gestes de premiers secours.....)
- **Une partie consacrée à une évaluation à partir d'une mise en situation d'accident du travail proposé par le formateur où le stagiaire devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation.**

Domaine de compétences 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

2. Protéger de façon adaptée
 - 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 2.3 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - 3.1 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2 Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3 Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2 Identifier qui alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3 Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2 Réaliser l'action ou les actions choisie (s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétences 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisme de la prévention de l'entreprise
 - 6.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3 Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Évaluation de la formation :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document nommé « Grille de certification des compétences du SST / Maintien et Actualisation des Compétences » et utilisés lors de chaque formation.

Le stagiaire devra valider les compétences attendues et désignées dans cette grille.

Validation de la formation :

À l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable du formateur.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation avec les compétences qu'il aura validé.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Tarifs :

Nous consulter au **06 70 70 93 79** ou par mail d2fformations@gmail.com

TVA non applicable, art.293B du CGI

BULLETIN D'INSCRIPTION À UNE ACTION DE FORMATION

ENTREPRISE : **Raison sociale :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Siret :**

Prénom Nom du responsable formation :

Téléphone : **Mail :**

Les formations proposées par D2FFORMATIONS sont accessibles à toutes personnes y compris en situation de handicap.
 Merci de vous rapprocher de votre service RH/Formation et/ou auprès de notre référent handicap
 (Franck DUCQ mail : contact.d2fformations@gmail.com) afin que nous puissions étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

FORMATION CHOISIE :

<u>Intitulé de la formation souhaitée :</u>	<input type="checkbox"/> SST <input type="checkbox"/> MAC SST <input type="checkbox"/> GP-TMS <input type="checkbox"/> GP-TMS-2S <input type="checkbox"/> Secours tactique <input type="checkbox"/> Gestes de Premiers Secours Enfant Nourrisson <input type="checkbox"/> Gestion de conflits <input type="checkbox"/> Gestion de conflits dégradés
<u>Date de la formation :</u>	
<u>Lieu :</u>	Intra (dans vos locaux)
<u>Coût Pédagogique :</u>	

Stagiaires participants :

Civilité Mr/Mme	NOM PRENOM	Date de Naissance	Adresse Mail

Informations complémentaires:

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant, D2FFORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Le délai d'annulation est toutefois limité à 8 jours avant la date prévue de commencement de la formation.

Délai et modalités d'accès à nos formations

L'accès à nos formations intra-entreprise ou inter-entreprise peut être initié par l'employeur ou le salarié soit avec l'accord de son employeur soit à titre personnel.

Pour vos demandes d'informations, contactez-nous par téléphone au 04 90 90 28 10 / 06 86 51 69 24 ou par email à l'adresse suivante contact.d2fformations@gmail.com. Nous nous engageons à vous répondre dans un délai maximal de 72 heures.

Vous trouverez ici, les programmes complets de nos formations afin que vous puissiez prendre connaissance en détail des prérequis, des objectifs de la formation, du contenu pédagogique, de nos moyens pédagogiques, techniques et humains, de l'équipe pédagogique, des tarifs et modalités financières. Vous trouverez également en fin de catalogue un bulletin d'inscription.

Les formations proposées par D2FFORMATIONS sont accessibles à toutes personnes y compris en situation de handicap. Merci de vous rapprocher de votre service RH/Formation et/ou auprès de notre référent handicap (Franck DUCQ mail : d2fformations@gmail.com) afin que nous puissions étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Nos formations sont éligibles à la prise en charge par votre OPCO. Pour obtenir la prise en charge, totale ou partielle de votre formation, vous devez en effectuer la demande auprès de votre OPCO en y joignant :

Le programme de la formation, le devis et nos CGV.

L'OPCO analyse votre demande et vous donne une réponse, favorable ou défavorable par écrit.

Si vous souhaitez aller plus loin à la lumière de ces éléments, nous vous proposerons alors, et ce quel que soit le mode de financement que vous envisagez un entretien téléphonique ou en présentiel.

Cet entretien nous permettra notamment de vérifier les exigences liées aux prérequis éventuels, d'établir une formation personnalisée qui prend en compte vos attentes, vos préférences et vos contraintes.

Nous profiterons également de cet entretien pour répondre à toutes autres questions.

Si l'entretien est concluant pour les deux parties, nous vous transmettrons alors, l'analyse des besoins et moyens pédagogiques relevés accompagnés d'un questionnaire de personnalisation, un devis ainsi que nos Conditions Générales de Vente, y compris en cas de demande de financement externe, afin de faciliter les échanges administratifs entre vous et nous.

Dès réception de ces documents signés et de confirmation de l'acceptation du devis en cas de financement externe, nous pourrons alors finaliser votre convention ou contrat de formation qui validera alors votre inscription définitive.

Le délai d'accès de nos formations tient compte de ces différentes formalités ainsi que de vos planning et celui de notre formateur.

INFORMATIONS :

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé pédagogiquement insuffisant (un minimum de 4 personnes est requis pour l'ouverture d'une session). D2FFORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Le délai d'annulation est toutefois limité à 8 jours avant la date prévue de commencement de la formation.